

Contexte

Pour permettre la compréhension des problèmes et des besoins, puis la confrontation d'axes de solution à l'environnement de l'institut, enfin la prise de décisions stratégiques, le responsable chargé de l'informatique doit avoir la possibilité d'établir un dialogue décorrélé des préoccupations particulières. Pour que ce dialogue soit effectif et que les décisions prises soient acceptées et appliquées par la communauté du laboratoire, il est créé un comité des utilisateurs informatique.

Missions

Le comité d'utilisateurs joue le rôle d'interface entre le responsable et la communauté utilisatrice. Il propose le périmètre et les missions du service informatique commun en fonction des priorités qu'il dégage et des ressources qui sont attribuées à ce service. Il définit une charte des droits et devoirs du service informatique et de ses utilisateurs. Il propose la stratégie du laboratoire dans le domaine informatique, en particulier dans la répartition des moyens communs vis à vis des moyens propres aux groupes et projets.

Composition

Il est composé de représentants de chacun des thèmes de recherche, de représentants des services techniques et de l'administration. Ces personnes sont choisies par la direction en fonction de leur compréhension des besoins des utilisateurs, et pour leur capacité à effectuer des analyses objectives des besoins de leur activité. Le comité est complété chargé de mission informatique et du sous-directeur en charge de ces dossiers ainsi que du responsable informatique. La durée du mandat coïncide à priori avec celle du membre de l'équipe de direction concerné.

Fonctionnement

Recueil d'information

Il recueille les avis des utilisateurs sur la qualité du service informatique et sur les éventuels dysfonctionnements majeurs constatés. Il s'informe des besoins en logiciel, en matériel, (déploiement, développements) ou en nouveaux services. Il confronte ses besoins aux ressources humaines du laboratoire de ce domaine. Le comité est réuni par le chargé de mission chaque trimestre. Lorsque la situation l'exige, l'un de ses membres peut demander une réunion supplémentaire. L'ordre du jour doit être défini à l'avance et communiqué au responsable informatique qui étudiera les aspects techniques des thèmes évoqués. Le responsable informatique prépare des bilans annuels d'activité et de fonctionnement, il prépare un budget prévisionnel et soumet des propositions d'évolutions dictées par l'analyse locale et l'évolution des technologies.

Débat et validation

Le comité étudie l'ensemble des points décrits ci-dessus, en débat, et soumet des priorités, des propositions ou des solutions à la direction du laboratoire. Il émet des recommandations d'investissement, de configuration et de paramétrage en direction des équipes et projets du laboratoire.

Communication et suivi

Le directeur et les membres du comité sont destinataires des comptes-rendus de réunion et des points d'action et de suivi. Le comité informe l'ensemble de l'unité de ses choix, après approbation du directeur. Son canal d'information est sous couvert de celui de la direction.

Il s'assure de la mise en place effective de ses orientations .

From:

<https://docinfo.ias.u-psud.fr/> - **Informations, recommandations et conseils du service informatique de l'IAS**

Permanent link:

https://docinfo.ias.u-psud.fr/doku.php/public:comite_utilisateur:statuts



Last update: **2014/03/24 10:33**